

## SEANCE DU 6 DECEMBRE 2016

Présidence : Madame Maria Guichard

En ce dernier conseil de l'année, la présidente salue la présence de :

Monsieur le syndic,  
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Monsieur Gérald Chollet, notre boursier  
Mesdames et Messieurs du public

### ▪ Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à : 20h05

- La présidence demande une minute de recueillement pour le décès du papa de M. Jean-Jacques Moser, membre de notre bureau en tant que scrutateur et conseiller

### ▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés :  
Didier Guichard  
Mme Amandine Lohri  
M. Jocelyn Pochelon  
M. Gerhard Odermatt  
Mme Karine Ringgenberg  
M. Pierre-André Scheidegger  
Mme Lauren Troska

Membres non excusés :  
M. Loïc Eichenberger  
M. Benjamin Magnenat

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés :

**41 membres présents**  
**7 membres excusés**  
**2 membre non-excuse**

### ▪ Quorum

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50  
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 26  
Le nombre de conseillers présents est de 41  
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 40

**La présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC**

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

- **Communication de la présidente**

Mme la présidente remercie toutes les personnes qui, suite à son mail, ont communiqué autour d'eux les restrictions d'eaux dans les quartiers.

N'ayant pas d'autre courrier la présidente passe au point suivant.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 11 octobre 2016**

La présidente n'a pas reçu de modification, donc nous passons au vote relatif à l'approbation du procès-verbal du 11 octobre 2016 tel que présenté

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**D'approuver le procès-verbal du 11 octobre 2016 tel que présenté par :**

- **38 voix pour**
- **00 voix contre**
- **02 abstentions**

- **Correspondance concernant le conseil communal et information du bureau.**

Mme la présidente fait lecture de la lettre de Mme et M. Alain Audemars, concernant leur opposition à la construction de l'école primaire avec unité d'accueil parascolaire dans la cuvette du Vallon, avec exposition des différents points motivant cette opposition. Les opposants au projet ayant rencontrés à plusieurs reprises M. le syndic et la municipalité, si quelqu'un souhaite des informations, ils pourront le faire en fin de conseil dans les divers.

- **Information du bureau**

Pas d'information

- **Information de la municipalité (sans discussion, ni vote)**

**La présidente donne la parole à M. Pierre Graber**

**M. Pierre Graber, syndic**

M. le syndic souhaite la bienvenue et salue l'ensemble de l'assistance.

**Vallon**

L'appartement de fonction qui se trouve dans le Vallon a changé de locataire. Durant la transition des deux locataires, des rénovations/rafraîchissements ont été apportés à l'appartement.

M. le Syndic s'est rendu à Bière pour rencontrer l'armée. En effet, cette dernière n'a rien réservé pour 2017. St-Cergue, réquisitionnée par l'EVAM pour mettre des réfugiés au Vallon, a dû annuler deux réservations de l'armée pour cet automne et a perdu CHF 40'000.- de revenu. L'armée a confirmé qu'elle ne viendrait ni en 2017, ni en 2018 et probablement plus du tout.

Du fait de la réduction de l'effectif à 100'000 hommes, la place d'armes de Bière pourra accueillir l'ensemble des cours de répétitions entre les écoles de recrues. Ceci est donc une mauvaise nouvelle pour les recettes de la commune.

### **Budget et plan d'investissement**

La lecture du budget permet d'entrevoir l'importance du programme de législature jusqu'en 2021. Il s'agit d'un programme ambitieux, mais dans la continuité constructive, comme annoncé lors de la campagne d'élection : améliorations du réseau d'eau, construire une école, construire un parking et rénover les bâtiments communaux.

### **Bâtiments**

Vous aviez voté en mai 2015 le crédit d'étude pour la construction d'une école, d'une UAPE, d'un parking et du chauffage à distance pour un montant de CHF 1'068'000.-. Notre chauffage à distance a 25 ans et n'a pas de filtre à particules. Celui-ci sera obligatoire en 2019.

### **Future école/UAPE**

L'emplacement de l'école a été déterminé il y a longtemps. Par contre, elle a diminué de volume, puisqu'elle n'aura probablement que 3 niveaux au lieu de 4. L'estimation de son coût passera de CHF 5'700'000.- à CHF 6'100'000.-. La diminution du nombre de classes est dû au fait que le conseil communal d'Arzier/Le Muids a voté le préavis d'étude d'une école à Le Muids et de ce fait, nous n'aurons pas besoin de loger les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Harmos qui descendront à Le Muids.

Les gabarits ont été posés, et les oppositions sont en train d'être traitées.

L'AISGE a voté l'acceptation du rachat de notre école. Cette école ne coûtera donc rien.

Actuellement nous en sommes au plan détaillé et appels d'offres qui (3 et 5 fois les mêmes corps de métiers), ce qui représente une quantité de travail énorme pour choisir les artisans/entreprises par notre bureau d'architecte. Le crédit de construction devait être voté lors du prochain conseil du mois de mars, mais notre architecte ne sera pas prête, donc ce crédit sera voté lors du conseil du 20 juin 2017. L'octroi du crédit de construction n'est pas connu, le projet d'exécution n'a pas changé, donc en principe avril à juillet 2017 et la réalisation de juillet 2017 à fin 2018.

### **Parking**

L'implantation sera au même endroit que présenté lors du dernier conseil. La première version des plans qui a été réalisée et présentée à la PPE de la Licorne et au conseil va être revue et une deuxième version va être proposée à la PPE de la Licorne, qui demande la suppression des places non couvertes, ainsi que les locaux techniques en surface. Pour l'instant nous allons refaire des nouveaux plans et nous devons voir le surcoût de ces nouveaux aménagements.

Actuellement nous étudions le projet 2. Le tout a été baissé d'un cran dans la terre, donc 3 étages couverts et un toit plat probablement végétalisé.

La 3<sup>ème</sup> solution qui va être étudiée consiste aussi à enterrer d'un étage, mais le dernier étage serait à l'air libre.

## Projet d'exécution 2019-2020

**COMMUNE DE SAINT-CERGUE - MUNICIPALITÉ**

**Projet parking couvert « La Licorne » ~100 places**

1. **Projet EO Présenté le 1 nov 16**

2. **Projet : 1 étage en SS et 3<sup>ème</sup> niveau couvert**

3. **Projet : 1 étage en SS et 3<sup>ème</sup> niveau non couvert**

Commune de Saint-Cergue - Place St-Vincent 1 - 1204 Saint-Cergue

### Chauffage à distance

Le but de la rénovation du chauffage à distance est de mettre aux normes, d'installer un filtre à particules et mettre des accumulateurs de chaleur. Ces accumulateurs sont très importants pour l'été, car notre chauffage à distance ne sert que pour des boilers pour l'eau chaude et nous devons utiliser du mazout pour chauffer, donc pas très écologique. Avec les accumulateurs de chaleur on espère pouvoir utiliser des plaquettes de bois partiellement en été.

L'implantation de la nouvelle chaufferie se trouvera à côté de la chaufferie actuelle du Vallon. La mise à l'enquête sera faite en 2017, ainsi que les appels d'offres. Nous devons être prêts en 2019, date butoir donnée par le canton pour se mettre aux normes.

**La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à Mme Françoise Samuel**

**Mme Françoise Samuel, municipale**

### Manifestations

- 10 décembre, le verre de l'amitié offert par la Société de Développement devant l'office du tourisme
- 24 décembre, descente aux flambeaux et arrivée du Père Noël
- 7 janvier, le brûle-sapins avec les sapeurs-pompiers qui offriront le vin chaud
- 5 février, Festiraquettes à La Givrine
- 4 mars, raquettes aventure à La Givrine et snow-cross à la Trélasse
- 11-12 mars, courses populaires de La Dôle
- 19 mars, la Vélôpôdôle : triathlon avec course à pied, VTT et peaux de phoques. Ça commence à Trélex pour arriver au sommet de La Dôle.

### **Pistes de ski du village**

Pour rappel, les pistes de La Dôle sont gérées par la Sogestar, les pistes de ski du village par Télédôle. Du fait de la scission, il n'y a plus de tarif indigène, mais les tarifs ont été revus à la baisse.

La publicité sera commune avec le village de St-Georges selon décision du conseil régional.

Un appel a été lancé à tous les restaurateurs du village pour tenir une buvette au bas des pistes, et c'est la Maison de Ville qui a été choisie.

### **Tour du pays de Vaud à vélo**

Nous avons été contactés par les organisateurs du Tour du pays de Vaud, par le conseil régional et le préfet. On nous a demandé d'abriter une des étapes de cette course. Il s'agit d'une compétition sur 4 jours pour des jeunes talents du vélo et le but est de mettre les jeunes en situation d'une course similaire au Tour de France, surtout au niveau des conditions. Il est important pour les jeunes de pouvoir s'exercer pour le travail en équipe. Ces jeunes viennent du monde entier et sont par équipe de 6, ce qui représente env. 100 cyclistes, dont 12 suisses. Deux arrivées se dérouleront le samedi 20 mai à St-Cergue.

C'est un investissement financier qui se monte à CHF 18'000.- et dont nous payerions la moitié, l'autre moitié sera prise en charge par le Conseil Régional. Il s'agit d'une vitrine pour notre village.

Nous faisons un appel aux sociétés locales pour qu'elles participent à cet événement. Il y aura une conférence de presse où seront invités les personnalités de notre village et de la région. Nous aurons besoin de bénévoles enthousiastes, et créerons un comité d'organisation. Vous pouvez donc dès maintenant me contacter si vous êtes intéressés.

### **AISGE** (association intercommunale scolaire de Genolier et environs)

Il y a eu l'assemblée générale extraordinaire de l'AISGE, qui a accepté l'intention de rachat de la future école et le plafond d'endettement de CHF 68'000'000.-, tenant compte des dettes actuelles et de celles générées par la construction des écoles de St-Cergue et de Le Muids.

### **ARAS** (association régionale pour l'action sociale)

L'assemblée générale de L'ARAS qui paye les frais du centre social régional et de plusieurs autres associations d'utilité publique. Le budget est de CHF 16.82 par habitant, ce qui représente pour St-Cergue CHF 41'550.-, a été accepté.

**La présidente remercie Mme Françoise Samuel et donne la parole à M. Dominique Gafner**

**Monsieur Dominique Gafner, municipal**

### **Eau potable**

Comme signalé par la présidente, nous avons subi quelques perturbations, que l'on peut considérer comme minimales par rapport à l'ampleur des travaux effectués. Actuellement le réservoir est en service et nous sommes en mode d'exploitation définitif et la nouvelle station de pompage a été raccordée sur les conduites d'eau potable. Nous sommes tributaires des règles et lois d'hygiène ainsi que des règles de sécurité.

Nous avons eu quelques soucis lors du raccordement des pompes, et certains ont exprimés leur frustration sur les réseaux sociaux, mais il était impossible de prévenir chacun par lettre à temps et je remercie tous ceux qui ont collaboré à diffuser l'information, ainsi que toutes les équipes qui étaient sur le terrain qui ont travaillé tard le soir et même le dimanche.

Il y a eu des factures d'eau un peu plus élevées que d'habitude. Nous sommes en train d'investiguer et nous avons envoyé 2 compteurs qui présentaient de grandes différences pour des tests. Le relevé s'entend non sur 12, mais sur 13 mois. Certaines installations sont un peu vétustes, mais nous allons faire des contrôles et tenir les gens concernés au courant.

**La présidente remercie M. Dominique Gafner et passe au point suivant.**

### **Ordre du jour**

La présidente nous informe que le préavis no 25 est en cours de finalisation par la municipalité et sera traité lors d'un prochain conseil.

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

**La présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour.**

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que présenté,

### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :**

**D'approuver, l'ordre du jour par :**

**à l'unanimité**

▪ **Point n° 1 de l'ordre du jour**

**Préavis municipal N° 24/2016 - Budget 2017**

**La présidente donne la parole à M. Paul Ménard**

**M. Paul Ménard, municipal**

Il n'y aura pas de présentation générale du budget 2017, puisque tout le monde a reçu les documents. Cependant, je laisserai la parole à M. Berger de la commission des finances et je me permettrai de faire quelques commentaires au sujet de leur rapport.

En quelques mots on prévoit un léger déficit sur ce compte dans un contexte où dans les budgets antérieurs, nous avons été très prudents sur les revenus à recevoir et les dépenses à faire. La raison pour laquelle on est aujourd'hui dans un autre cas de figure c'est que les années précédentes, les comptes se sont toujours terminés par des bénéfices relativement importants, ce qui nous a permis de faire face aux investissements qui sont maintenant nécessaires.

**La présidente remercie M. Paul Ménard et donne la parole à M. Denis Berger**

**M. Denis Berger, commission des finances**

Le rapport présenté par la commission des finances a augmenté en taille par rapport aux années précédentes.

Nous avons analysé le budget tel que présenté et avons conclu dans le chapitre 4 avec quelques remarques à l'usage de la municipalité. Nous avons également décidé de ne pas proposer de modifications autres que ces commentaires. Je suppose que vous avez lu notre rapport et je ne vais pas rentrer dans la discussion, sauf évidemment si vous avez des questions.

**La présidente remercie M. Denis Berger et donne la parole à M. Paul Ménard**

**M. Paul Ménard, municipal**

### **Tendance budgétaire**

Le premier budget d'une législature est toujours le plus gros, puisqu'il comprend le plan des investissements. Dans ce plan qui se trouve à la fin du préavis, dans le plafond d'endettement, il y a beaucoup d'investissements à faire dans la commune entre autres au niveau de l'évacuation des eaux, de la distribution de l'eau potable, de l'école même si reprise par l'AISGE, des routes et des bâtiments qui sont plus que vétustes, voire dangereux. Concernant la tendance budgétaire, nous avons utilisé deux éléments pour établir le budget 2017. Le premier concerne les événements à court terme, c'est-à-dire les factures que nous recevons du canton, les prévisions sur les revenus fiscaux, etc.

Dans le cadre du préavis sur le plafond d'endettement, nous avons utilisé un autre élément de calcul qui nous permet d'avoir une vision à plus moyen terme sur les 5 prochaines années. Sachant, entre autres, que pour les revenus fiscaux il y a eu des rattrapages importants faits en 2015, parce que la confédération a décidé de changer les certificats de salaires sur lesquels sont maintenant intégrés les revenus du couple. Ceci a fait que certaines personnes de la commune se sont retrouvées avec des redressements fiscaux importants, que nous ne retrouverons pas en 2017. Les variations fiscales peuvent varier d'une année à l'autre et sont difficiles à prévoir. De plus, il y a près de 60 % du budget de la commune qui ne dépend pas de la commune, comme la facture sociale, la péréquation, l'AISGE, etc. Il est important de le dire, par exemple pour la facture sociale lorsqu'on clôt 2015, nous recevons la facture dans le courant de 2017.

### **Stratégie financière**

Le plafond va être devisé à CHF 20 Mio. Les emprunts effectués par la commune sont à taux d'intérêt négatif. Nous avons renouvelé un prêt il y a quelques semaines d'une valeur de CHF 1'100'000.- pour 12 mois avec un taux de - 0.015 %, ce qui fait que la commune a accès à un financement gratuit, qui explique le plan d'investissement, car ça ne va pas durer longtemps.

Concernant cette stratégie financière de la commune d'utiliser au maximum le « Cash-flow » (marge d'autofinancement), on verra dans les analyses PHISA que cette marge d'autofinancement tourne autour d'un peu plus d'un million par année. Mais comme nous avons beaucoup d'investissements, nous devons avoir recours aux prêts.

### **Service informatique**

Le service informatique c'est aussi la gestion au quotidien de la municipalité, entre autres des salaires, l'AVS, la SUVA, etc. On utilise un logiciel dont la base est « Access » qui est obsolète. La commune devra investir dans des nouveaux logiciels et dans le parc informatique. Chaque fois qu'on investit dans un logiciel, il faut compter sur l'entretien et le suivi informatique et nous avons prévu, de ce fait, un budget qui est en croissance.

### **Ordures ménagères**

Nous avons acheté une palette de sacs blancs qui vont s'écouler sur quelques années. Mais il est important de dire que St-Cergue fait office d'exemple. Nous sommes dans les 5 communes du canton qui couvre à 95 % les frais des ordures ménagères

### **Eaux usées**

Tous les préavis décrivent l'autofinancement et l'impact au niveau de la dette. Lors de législatures précédentes, il arrive qu'on accumule des surplus (même jusqu'à CHF 2 Mio) qui seront engagés à terme pour la mise en route de la station de pompage de Combe-Froide et la construction du réservoir des Cheseaux. Donc tout ce qui est en surplus est mis sur un compte de réserve qui à terme est utilisé.

### **Autres dicastères**

Pas de remarques particulières. Il n'y en avait pas non plus de la part de la commission des finances.

Ce qui est important de dire c'est que pour ce qui peut être contrôlé, le contrôle est fait et le message, qui est important, c'est que les finances de St-Cergue sont saines, nous avons les moyens d'investir à des taux d'intérêt plus qu'intéressants.

**La présidente remercie de M. Paul Ménard et ouvre la discussion chapitre après chapitre sur le budget.**

La présidente ouvre la discussion chapitre par chapitre :

Ouverture de la discussion sur le chapitre **1. Administration générale** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **2. Finances** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **3. Domaines et bâtiments** :

**La parole est demandée par M. Pierre Martin, la présidente le donne la parole**

**M. Pierre Martin**

**Q.** : Depuis quand êtes-vous au courant que l'armée ne va pas revenir ? Parce que je vois que la location par l'armée a été budgétisée.

**La présidente remercie M. Pierre Martin et donne la parole à M. Pierre Graber**

**M. Pierre Graber, syndic**

**R.** : Je suis au courant depuis mercredi dernier.

**La présidente remercie M. Pierre Graber et continue la discussion chapitre par chapitre**

Ouverture de la discussion sur le chapitre **4. Travaux** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **5. Instruction publique et cultes** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **6. Police** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion



Ouverture de la discussion sur le chapitre **7. Sécurité sociale** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **8. Services industriels** :

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :**

- **Vu le préavis de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission de finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

**D'accepter**, le budget communal 2017 tel que présenté

**Le préavis N° 24/2016 est accepté :**

**à l'unanimité**

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

**Préavis municipal N° 26/2016** - Demande de la fixation du plafond en matière d'emprunts de CHF 20 Mio et de risques pour cautionnements de CHF 15'745'000.-, soit un montant total de CHF 35'745'000.- pour la législature 2016-2021

**La présidente donne la parole à M. Paul Ménard**

**M. Paul Ménard, municipal**

Tout d'abord, je tiens à remercier M. Gérald Chollet, notre boursier, qui a fait un travail extraordinaire. Comme vous savez, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau logiciel qui s'appelle «Phisa» qui nous a permis de faire une simulation pour les 5 prochaines années, mais il a besoin d'être nourri et c'est notre boursier qui l'a fait avec les données fiscales et l'ensemble de tous les aspects financiers de la commune, en étant blessé et avec une seule main valide.

Nous présentons donc un plafond d'endettement de CHF 35'745'000.-. On doit faire cet exercice en début de législature car si on sous-estime ce montant, on doit retourner au canton en cas de changement et représenter tous les comptes, etc.

Ce plafond d'endettement a été conçu en tenant compte du plan des investissements et de l'utilisation du logiciel Phisa. La simulation a été faite en incluant également l'évolution probable de la population, les investissements prévus, le taux à 66 points d'impôt en cours.

Pour le plan d'investissement par dicastère, voir annexe 1 du budget 2017

Présentation sur la fixation du plafond en matière d'emprunts et de cautionnements, selon différents tableaux présentés en fin du préavis no 26/2016.

**La présidente remercie M. Paul Ménard et passe la parole à M. Denis Berger**

**M. Denis Berger, commission des finances**

Comme l'a dit M. Paul Ménard, le plafond de cautionnement est un plafond sans risque et je ne vais pas y revenir.

Le plafond d'endettement de 20 mio peut paraître exorbitant pour ceux qui n'étaient pas là dans les précédentes législatures, lorsqu'on a commencé à vendre les terrains en droit de superficie pour rembourser la dette, qui était de CHF 17 Mio, due à l'investissement très conséquent de la création du Vallon.

En l'occurrence maintenant, il n'y a pas vraiment de problème à accepter ce plafond à CHF 20 Mio, parce que comme l'a indiqué M. Paul Ménard les emprunts se font à très bon compte, même s'il y aura des amortissements à faire, il y aura très peu de dépenses pour les intérêts.

Surtout ce que je voulais vous dire, c'est que finalement, ce plafond n'est pas une garantie que l'on donne à la municipalité de pouvoir dépenser CHF 20 Mio, mais chacune de ces dépenses sera financée après acceptation par le conseil communal.

C'est la raison pour laquelle dans les commentaires, nous avons rédigé dans le 2<sup>ème</sup> point : « que toutes les dépenses engagées par la municipalité, ainsi que les demandes d'emprunt sont soumises à l'approbation du Conseil communal qui garde l'ultime responsabilité et le contrôle de l'endettement de la commune par l'acceptation ou le refus de tous les préavis municipaux ». C'est donc à vous, Mesdames et Messieurs, qu'il appartiendra de statuer avec discernement sur les investissements qui seront proposés au cours de toute la législature, et qui aurez la responsabilité finale de l'endettement à la fin de cette législature.

Ceci dit, la commission des finances après discussion avec la municipalité, vous recommande d'accepter le plafond d'endettement et de cautionnements tel que présenté.

**La présidente remercie M. Denis Berger et ouvre la discussion sur le préavis N° 26/2016**

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :**

- **Vu le préavis n° 26/2016 de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission de finances**
- **Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

**D'accepter :** la fixation du plafond en matière d'emprunts de CHF 20 Mio et de risques pour cautionnements de CHF 15'745'000.-, soit un montant total de CHF 35'745'000.- pour la législature 2016-2021, tel que présenté

**Le préavis N°26/2016 est accepté par :**

**à l'unanimité**

**La présidente passe la parole à M. Pierre Graber**

**M. Pierre Graber, syndic**

Mesdames et Messieurs, je tiens à vous féliciter de nous faire confiance et de vous remercier pour avoir accepté ce budget à l'unanimité, ainsi que notre plan et plafond d'investissement. Ça nous fait chaud au cœur de savoir que vous nous faites confiance et je vous en remercie.

▪ **Point n° 3 de l'ordre du jour**

**Propositions individuelles et divers**

La présidente donne la parole aux délégués et représentants du conseil pour la lecture de leur rapport, à commencer par Mme Francine Lang

**Mme Francine Lang**

Prend la parole et fait lecture de son rapport pour l'AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs)

**La présidente remercie Mme Francine Lang et donne la parole à M. Yves De Garrini**

**M. Yves de Garrini**, fait la lecture de son rapport pour l'ACP (Association pour l'exploitation d'un Couvert régional à Plaquettes et bois énergie)

**La présidente remercie M. Yves De Garrini.**

Elle remercie également M.Gérald Chollet pour le travail accompli dans tous les dossiers que nous avons eus ce soir. Ses présentations sont très appréciées. Je remercie nos secrétaires de commune, qui font également un travail grandiose, pour que chacun de vous puisse avoir des documents d'une très grande qualité.

Tous mes remerciements, aux commissions permanentes et ad'hocs pour le travail de très bonne qualité, dans l'exécution de leurs rapports et la pertinence de leurs analyses, et à vous tous, l'ensemble des conseillers qui par vos implications, vos interventions, faites avancer la communauté de notre village.

**Vacations**

La présidente demande aux présidents de commission, ainsi qu'aux délégués, de faire parvenir au plus vite leurs vacations et nous communiquera ultérieurement la date à laquelle les conseillers pourront aller les retirer au bureau de la commune.

**La présidente donne la parole à M. David Ott**

**M. David Ott**

Je voulais juste apporter une précision à l'énumération des manifestations présentées par Mme Françoise Samuel, et vous annonce que, les 21 et 22 janvier il y aura au centre du Vallon la 3<sup>ème</sup> rencontre internationale d'Arts Martiaux Historiques Européens de St-Cergue.

**La présidente remercie M. David Ott et donne la parole à M. Didier Beux**

**M. Didier Beux**

**Q.** : Pour La Cure, quels sont les bâtiments, mise à part celui de la voirie où l'on doit changer une porte de garage, pour lesquels il faut changer de fenêtres ?

**La présidente remercie M. Didier Beux et passe la parole à M. Pierre Graber**

**M. Pierre Graber, syndic**

**R.** : Le bâtiment de la voirie qui nécessite un changement de porte se trouve à St-Cergue et l'autre bâtiment qui a besoin sérieusement de rénovations et dont notre municipal vous a expliqué qu'il était à la limite d'être insalubre, c'est le bâtiment de l'ancienne école et poste de police qui se trouve à La Cure, dans le virage juste avant le panneau 50 km/h.

**La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Denis Berger**

**M. Denis Berger**

Comme vous le savez, nous avons voté au budget le remplacement de toutes les barrières qui se trouvent ici dans le centre du Vallon de manière à les rendre conformes aux normes de sécurité. Parallèlement, la municipalité a pris contact avec La Poste et le propriétaire du bâtiment où se trouve la nouvelle poste, de manière à faire poser une rampe sur le chemin qui mène aux cases postales. Nous nous sommes aperçus après 2 accidents, entre autres après du verglas ou le passage des déneigeuses, que rien n'a été fait. J'ai eu l'occasion de discuter avec le buraliste qui n'a pas autorité pour intervenir et qui nous renvoie aux postiers. Je voulais le signaler car la municipalité a plus de poids que les citoyens, afin de faire avancer les choses.

**Mme la présidente remercie M. Denis Berger et donne la parole à M. Yves De Garrini**

**M. Yves De Garrini**, fait la lecture de la lettre adressée aux autorités et au conseil communal de St-Cergue concernant la LAT et les dézonages

**La présidente remercie M. Yves De Garrini et passe la parole à M. Paul Ménard**

**M. Paul Ménard, municipal**

**R.** : Il y a un élément important pour lequel le Grand Conseil ne s'est toujours pas prononcé et qui est essentiel pour des propriétaires qui seraient éventuellement dézonés. C'est tout ce qui concerne la compensation. Aujourd'hui, c'est le flou total. La municipalité de St-Cergue a pris la décision d'appliquer les principes de la LAT et s'est opposée aux oppositions du Service du Développement du Territoire, qui comme réponse a tout simplement accepté la décision de la commune de s'opposer à leur levée d'opposition. Aujourd'hui la LAT a encore pour objectif de densifier les centres. Depuis octobre le canton a proposé une augmentation de la population pour les centres régionaux de 1,7 % par année à partir de 2014. Mauvais élève, St-Cergue tourne autour de 2,7 % - 3 % d'augmentation. En 2013, la plupart d'entre nous avons voté pour la préservation du territoire pour éviter d'avoir des terrains agricoles qui disparaissent, mais St-Cergue n'a pas de terrains agricoles. Aujourd'hui le canton a pris le mauvais élément de calcul de l'augmentation de la population. Résultat, à St-Cergue nous avons beaucoup de résidences secondaires qui sont en train de se transformer en résidences principales. Sans construire, nous augmentons notre population. Il n'est pas très logique d'être pénalisé parce que nous utilisons mieux les bâtiments existants et comme l'a dit M. De Garrini, l'application cantonale fait que qu'on va faire du mitage négatif, c'est-à-dire qu'on aurait des endroits qu'on pourrait construire au centre du village, mais on nous dira de ne pas le faire. Une des raisons pour lesquelles on devrait densifier, c'est aussi la cadence au quart d'heure de NStCM qui se fera d'ici quelques années. Or ce 15 min. dépend aussi de la population que nous aurons.

La municipalité a décidé de bouger le moins possible et d'attendre de voir quelles seront les décisions du canton et de Mme de Quattro.

**La présidente remercie M. Paul Ménard et donne la parole à M. Pierre Graber**

**M. Pierre Graber, syndic**

J'aimerais revenir sur l'école. Nous avons la problématique que nous allons construire une école pour 4 niveaux (Harmos 1 à 4). J'aimerais que vous participiez à une séance de cogitation. En effet, si on regarde les différents bâtiments communaux (*N.B. que vous avez reçu par mail le 20 décembre*), nous constatons qu'ils sont répartis à plusieurs endroits. Le but de la construction de l'école est aussi de tout réunir au même endroit (école, UAPE, cantine et salle de sport sur le même site).

Nous allons toutefois avoir un problème temporel concernant les classes Harmos 5 et 6, qui devront être hébergées à Le Muids, qui ne pourront y aller qu'en 2021. L'école de St-Cergue sera terminée en 2018, donc durant 3 ans nous élèves devrons trouver un hébergement. Il y a plusieurs possibilités.

1<sup>ère</sup> possibilité. Comme le parking sera situé près de l'école Jean-Jacques Rousseau, il serait mal venu de mettre des élèves près du chantier, nous proposons qu'ils aillent à l'école de Basse-Ruche. Et en 2021 cette école pourrait être démolie afin de faire l'aménagement de la place de la Gare et de prévoir un Park & drive à la place.

2<sup>ème</sup> possibilité. Sachant que l'armée ne viendra pas ces prochaines années, c'est peut-être de loger dans le Vallon, ou dans la nouvelle école qui aura 6 classes, mais alors les classes de travaux manuels ou de dégagement seraient déplacées dans des locaux du Vallon.

Nous avons aussi des bâtiments dans le village comme notre vieille école qui abrite actuellement la bibliothèque. Elle devra aussi être rénovée, et peut-être qu'elle pourra rejoindre le Vallon dans 3 ans.

Dernier point, c'est la crèche garderie qui est à Bournessaint et dont la location est coûteuse. Nous pourrions envisager de la déménager dans la vieille école une fois celle-ci rénovée.

Lorsque nous aurons détruit l'école Jean-Jacques Rousseau, nous pourrons faire un parking provisoire pendant la construction du parking. Et quand le parking provisoire ne sera plus utilisé, nous aurons une grande place vide et nous pourrons y aménager une place de marché ou une patinoire, voire les deux.

Je vous ai exposé ce puzzle, je vous passe la parole et aimerai avoir des retours sur ce que je viens de vous exposer.

**La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Pierre Martin**

**M. Pierre Martin**

**Q.** : une proposition pour loger les élèves de 5 et 6 H serait d'utiliser des containers provisoires, comme cela se fait dans plusieurs endroits comme au gymnase de Nyon ou à Genolier

**M. Pierre Graber**

**R.** : Nous utilisons actuellement des containers pour accueillir l'UAPE et cela nous coûte CHF 40'000.- par année et nous devons les débarrasser pour construire le futur parking. Ce n'est donc pas une solution que je privilégierai à moins de ne pas avoir d'autres solutions.

**La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Jean-Michel Rey**

**M. Jean-Michel Rey**

A la suite de la remarque concernant l'installation de containers, dans le passé j'ai été confronté à ça et aussi bien sur Genève que sur Vaud, on trouve des sites scolaires qui désaffectent des containers qui n'ont que quelques années. Alors avant de partir dans des locations, ça vaut la peine de se renseigner auprès d'entreprises de démolition, qui parfois les cèdent gratuitement ou les installent pour des petits prix. S'il est possible d'anticiper, ça peut être intéressant au niveau des prix.

**La présidente remercie M. Jean-Michel Rey et donne la parole à M. Denis Berger**

**M. Denis Berger**

J'aimerais remercier la municipalité de venir avec une proposition telle que présentée et d'engager le conseil communal dans une réflexion globale de ce qu'on pourrait faire avec l'organisation de tous ces bâtiments et des besoins que nous allons avoir.

C'est, à ma connaissance, la première fois que nous le propose. Et j'aimerais proposer c'est que l'on passe cet hiver à réfléchir et mettre à l'ordre du jour du prochain conseil une séance de discussion où chacun pourra amener ces propositions

**La présidente remercie M. Denis Berger et donne la parole à M. Didier Beux**

**M. Didier Beux**

Je trouve que c'est une excellente idée de mettre des élèves dans le bâtiment du Vallon, où il y a ces petites arcades. C'est un bel endroit, chaud, joli, bien éclairé. C'est une bonne idée.

**La présidente remercie M. Didier Beux et donne à la parole à M. Jean-François Christen**

**M. Jean-François Christen**

**Q. :** Est-ce qu'on ne pourrait pas aussi aménager l'ancienne poste au lieu de vouloir tout de suite faire des locaux de fitness ou autre comme indiqué dans la présentation. Le seul inconvénient que je vois est la proximité de la route, mais avec un aménagement autour de la poste, on pourrait même faire une petite place de récréation. Ou derrière le bâtiment ?

**La présidente remercie M. Jean-François Christen et donne à la parole à M. Pierre Graber**

**M. Pierre Graber**

**R. :** Le but d'être au Vallon c'est d'être sur le même site, donc aller à la poste va à l'inverse de ce que nous souhaitons. L'ancienne poste n'a aucun terrain autour et nous allons bientôt signer les baux pour les locaux de l'ancienne poste. Nous allons également faire les travaux de rénovations et tous les locaux sont déjà assignés à des fonctions bien précises : un fitness, une boutique, un local intergénérationnel et peut-être une petite salle pour faire du ping-pong.

**La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à Mme Francine Lang**

**Mme Francine Lang**

Je ne vois pas l'intérêt de déménager ces deux classes de Basse-Ruche pour 2-3 ans avant leur départ pour Le Muids. Ne serait-il pas plus simple de les laisser à Basse-Ruche l'infrastructure et tout ce qu'il faut, à moins d'avoir une raison pressante de démolir le lieu.

**La présidente remercie Mme Francine Lang et donne la parole à M. Pierre Graber**

**M. Pierre Graber**

Tu as tout-à-fait raison, c'est l'une des possibilités que j'ai évoquée dans le scénario et d'attendre que Le Muids soit construit avant de démolir Basse-Ruche.

**La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Yves de Garrini**

**M. Yves De Garrini**

Je m'associe totalement à ce qu'a dit M. Denis Berger, mais j'essayerai de les élargir à l'ensemble de nos prestations, pas seulement sur ce point, car leur ouverture d'esprit mérite nos félicitations.

**La présidente remercie M. Yves De Garrini et annonce les dates des conseils pour 2017 qui auront lieu les mardis :**

**28 mars, 20 juin, 10 octobre et 5 décembre**

**La présidente donne la parole à M. Pierre Graber, syndic,**

**M. Pierre Graber, souhaite ses bons vœux et invite l'assemblée, ainsi que le public, à l'apéritif offert par la municipalité pour clore cette année.**

**La présidente remercie M. Pierre Graber**

**La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 21h55**

La présidente



Maria Guichard



La secrétaire



Maria-José Hautier

